



Casa-Port le 25 Juin 2025

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

N° 30920250000026

L'Ordonnateur des douanes et impôts indirects chargé du Manifeste, de la Prise en Charge des Marchandises, de la GMSAD et de la Gare Maritime (**OCMPCMGMSADGM**) à Casa-Port, procédera à la vente aux enchères publiques de divers lots de marchandises cités en annexe.

La vente aura lieu le **14/07/2025** à partir de **10h30**.

Les lots proposés à la vente aux enchères peuvent être visités les **07 et 08/07/2025**.

Les personnes souhaitant participer à cette vente sont invités à :

- **Etablir leurs demandes d'accès sur le portail d'accès au port de Casablanca <https://gap.portnet.ma>;**
- **Se rassembler au siège de l'Ordonnancement du MPCMGMSADGM, les 07 et 08 Juillet 2025 à 13h30, pour être accompagnés par un agent douanier vers les lieux de visite des marchandises objet de la vente.**

Conditions de la vente :

- Avant toute participation à la vente, chaque enchérisseur doit déposer auprès du receveur des douanes à Casa-Port une caution bancaire dont le montant est fixé à **260.000,00dh** (deux cent soixante mille dirhams) ;
- Les enchérisseurs doivent présenter :
 - Un **quitus fiscal** justifiant leur régularité vis-à-vis du fisc (**Attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics**);
 - **Une copie du registre de commerce ;**
 - **Une copie de la CINE du gérant ;**
 - **Une procuration légalisée en cas de l'absence du gérant avec une copie de la CINE de son représentant.**
- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente par les enchérisseurs et sont reprises oralement et à haute voix par un crieur ;
- Les lots sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité ;
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'Administration au titre

des ventes. A défaut de quoi, les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur ;

- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjudgées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêt quelle qu'en soit la cause ;
- Le service peut s'opposer à l'enlèvement des dites marchandises lorsqu'elles sont reconnues impropres à la consommation par la faute de l'acquéreur ;
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée ;
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit accepter les contrôles effectués par les services douaniers ;
- L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises, intégrée à la comptabilité générale de son entreprise. Le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'achat en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des douanes ;
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication.
- Le service recourra à la procédure de la folle enchère si l'adjudicataire ne remplit pas ses obligations ;
- Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n°21-2023 du 17/03/2023.
- Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera dématérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est ci-joint.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des modalités et conditions de la vente auprès des bureaux des douanes ou en consultant le site internet de cette Administration à l'adresse suivante :

<http://www.douane.gov.ma>

N.B : Les lots adjudgés bénéficieront uniquement de 5 jours de la franchise de magasinage.
L'Ordonnateur –Liquidateur

TAHARRAOUI TAIEB

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

AUTORISATION CNDP N° -PO-313/20219

DELIVREE SUITE A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023

(LOI N°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel)

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

CIN :

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, dans le cadre des ventes en douane.

En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un email à l'adresse gmsad@douane.gov.ma

Fait àle

Signature de la personne concernée

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

ANNEXE

N° de Lot	Désignation	Quantité	Origine	Terminal	Photos
30920250000135	Vannes et adaptateurs rapides en acier à usage industriel de l'eau de différentes dimensions	28.239,10 kg	Chine	TC3	  
30920250000136	Antennes d'intérieur et d'extérieur pour TV	Antennes d'intérieur : 25 cartons de 40 U Antennes d'extérieur : 200 cartons de 20 U	***	SOMAPORT	 
30920250000137	Mélangeurs électriques de cuisine à main. Mixeurs électriques de cuisine. Hachoirs électriques. Pots en verre pour mixeur.	Mélangeurs électriques : 250 cartons de 20 pièces. Mixeurs électriques : 3 cartons de 4 pièces. Hachoirs électriques : 12 cartons de 6 pièces de. Pots en verre : 609	Chine	TC3	 

		cartons de 12 pièces.			 
30920250000138	Marbre en blocs	3 blocs soit 27.970,0 kg	***	SOMAPORT	
30920250000139	Marbre BOTTICINO en blocs	25 blocs soit 241.220,0 kg	***	TC3	

30920250000140	Marbre poli de marque Silvia en tranches d'une épaisseur de 2cm et de différentes dimensions	1.048,9548 m2	Egypte	SOMAPORT	
30920250000141	Marbre poli de marque Silvia en tranches d'une épaisseur de 2cm et de différentes dimensions	2.058,666 m2	Egypte	SOMAPORT	

30920250000142	Marbre poli de marque Silvia en tranches d'une épaisseur de 2cm et de différentes dimensions	1.041,215 m2	Egypte	SOMAPORT	
30920250000143	Etoffes de bonneterie en polyester présentées en rouleaux	563 rouleaux soit 18.619,4 kg	Chine	TCE	

30920250000144	Vermicelles de riz sans gluten présentées dans des bags de 125 grammes	1.780 cartons de 60 bags	Chine	TC3	
30920250000145	Dattes « ZAHDI » présentées dans des cartons de 5kg	56.000,0 kg	EMIRATS ARABES UNIS	SOMAPORT	

30920250000146	Articles d'habillement en matières textiles, soit des pantalons en jeans pour hommes et chemisiers (blousons) pour femmes.	226 cartons, soit : - 4.776 pantalons en jeans ; - 1.404 chemisiers.	Pakistan / Portugal	TC3	
30920250000147	Lot de tapis d'entrée en matière textiles de diverses couleurs, formes et dimensions.	9.800,00 kg	***	TC3	

30920250000148	Machine à mailles hexagonales de 4.3 m de marque ABO à l'état neuf avec accessoires	-Ligne de production de treillis pour gabion ABE-43-100 (tension 3PH, 380V, 50Hz). -1 machine à fil barbelé à torsion inversée. -1 machine à enrouler les treillis. -1 machines à enrouler les spirales. -Système de redressement des bordures. Soit 17.960,0 kg	Chine	SOMAPORT	
------------------------------	--	---	--------------	------------------------	---